

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 11 février 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

**2019 DAC 458** Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Maison des Anciens Combattants de la 2e D.B.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 janvier 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer une convention avec l'association Maison des Anciens Combattants de la 2e D.B pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 20.000 euros, dont 10.000 euros pour la création du guide vert Voie de la 2e DB, est attribuée à l'association Maison des Anciens Combattants de la 2e D.B. 26, allée du Chef d'Escadron de Guillebon – Jardin Atlantique (14e). 2019-01571 et 2019-01572/ 20195.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle relative à l'attribution d'une subvention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**